

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
BESANCON 2

SIVU MARPA ÉCOLE-
VALENTIN

SIVU MARPA ÉCOLE-VALENTIN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION : 2022.06

Nombre de représentants	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- ayant donné procuration	: 0
- absents excusés	: 2
- absents	0

Date de convocation : 14/10/22

Date d'affichage : 14/10/22

OBJET :
ADOPTION
REFERENCIEL M 57

Résultat du Vote

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Préfecture du Doubs
26 OCT. 2022
Bureau du Courrier

L'an deux mille vingt deux , le vingt un octobre à dix-huit heures
30 minutes,

Le Comité Syndical s'est réuni en séance après convocation
légale, à 18 h30 en la mairie de la commune membre de François

Etaient présents :

M. ABRY Alain

M. GREVET Léonard et Mme VERNEREY Florence

M. GUYEN Yves et Mme ROY Pascale

Mme GILLET Françoise et SIMON BOUVRET Geneviève

Mme MORIS Séverine

Etaient absents : Mme BENSAID Maud, M. MAIRE Claude

Etaient représentés : 0

Procurations données : 0

Secrétaire de séance : Monsieur GREVET Léonard

Président de séance : Monsieur GUYEN Yves

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour
2019;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction
budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités
territoriales uniques ;

Vu l'avis favorable du comptable public du 17 juin 2022 joint à la
présente délibération ;

Considérant que le comité syndical du SIVU MARPA souhaite
adopter l'instruction comptable M 57 à partir du 1er janvier
2023.

Après délibération, les membres du comité syndicat décident :

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et
comptable des budgets du SIVU MARPA et d'adopter la
nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

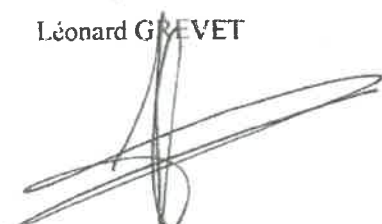
- d'autoriser M. le président à signer toutes les pièces nécessaires
à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
le 21 octobre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

le secrétaire de séance

Léonard GREVET



Le président

Yves GUYEN



**Direction générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable de Besançon**
16 Place René Cassin
25000 BESANÇON
Téléphone : 03 81 61 60 60
Mél. : t025005@dgfip.finances.gouv.fr

M LE PRESIDENT DU SIVU MARPA ECOLE VALENTIN

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
de 8h15 à 12h30
Affaire suivie par : Thierry COLLANGE
Téléphone : 03 81 61 60 61
Email thierry.collange@dgfip.finances.gouv.fr

Besançon, le vendredi 17 juin 2022

Objet: Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur

Par courriel du 17/06/2022, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le SIVU MARPA ECOLE VALENTIN à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité du SIVU MARPA ECOLE VALENTIN à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du même référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Thierry Collange
Chef du Service de Gestion Comptable
de Besançon

Préfecture du Doubs

26 OCT. 2022

Bureau du Courrier